

COMPTE RENDU de la REUNION de CONSEIL du 06 février 2020

L'an deux mil vingt, le 06 février à 20 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

Étaient présents : tous sauf Jean-Yves JOLY, Bruno POIRIER et Stéphanie RESTOUT excusés.

Secrétaire : Catherine GEORGET.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Aliénations : chemins ruraux.

Une entrevue avec Monsieur Alain CHEVALIER, commissaire enquêteur en charge de la future enquête publique nécessaire au déclassement de deux portions des chemins ruraux n°5 et 6 en prévision d'une future acquisition par des particuliers, s'est déroulée en mairie le mardi 4 février 2020. La première phase de la procédure est enclenchée, les riverains concernés par la portion à désaffecter vont être avisés par courrier avec accusé de réception.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité : mise à disposition du radar pédagogique.

La Communauté de Communes du Pays de Craon a fait l'acquisition d'un radar pédagogique de vitesse. Celui-ci est mis à disposition des communes membres qui en font la demande à l'exception de la période estivale des mois de juillet et d'août.

À cette proposition, le Conseil Municipal répond favorablement, à l'unanimité des membres présents.

FINANCES LOCALES.

Emprunts : consolidation du prêt souscrit auprès du Crédit Agricole.

Madame le Maire rappelle que, par délibération 2018-02, le Conseil Municipal a validé l'attribution d'un prêt relais « TVA et subventions » de 80 000 euros destiné à financer les travaux de rénovation de la salle communale. Suite à l'étude prospective réalisée par le Crédit Agricole, il est proposé à la commune de consolider le prêt souscrit par un étalement de l'amortissement sur 10 ans, au taux de 0,64%, moyennant un versement annuel de 8 284,29 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire à l'offre de prêt présentée par le Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine dont les conditions sont les suivantes :

- montant du prêt : 80 000 euros
- durée d'amortissement : 10 ans,
- périodicité : annuelle,
- prêt à taux fixe à échéance constante,

- taux : 0,64 %,
- échéance annuelle : 8 284,29 euros,
- frais de dossier : 150 euros.

Le Conseil :

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année en dépenses obligatoires à son budget les somme nécessaires au remboursement des échéances ;
- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame Béatrice BARBÉ en qualité de Maire de Senonnes, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

DOMAINE DE COMPÉTENCES PAR THÈME

Voirie : adressage.

La Poste propose à la commune un devis d'un montant de 3 745,38 euros TTC pour la réalisation des plaques de numéros de maison et de rue liée à la nouvelle numérotation dans le cadre du passage en Très Haut Débit. Le Conseil Municipal souhaiterait, au préalable, savoir s'il est possible de mutualiser cette commande avec d'autres communes et connaître l'éligibilité de l'opération à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Divers : participation financière de la commune pour les enfants scolarisés à la Guerche-de-Bretagne.

Compte-tenu du fait que la commune est en mesure d'accueillir les enfants de Senonnes dans un établissement scolaire qui assure l'accueil périscolaire et la restauration de la pause méridienne, le conseil municipal n'envisage pas de participer financièrement aux frais de fonctionnement des établissements scolaires hors commune.

Divers : entrepôt communal.

Une entrevue avec l'architecte et le maître d'oeuvre en charge de la construction de l'entrepôt communal s'est déroulée en mairie ce jour afin de préparer la présentation de l'Avant Projet Sommaire lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal. Trois points importants sont évoqués:

- le raccordement à l'assainissement collectif,
- le raccordement à la salle pour l'alimentation en électricité du futur bâtiment,
- la clôture qui entourera l'entrepôt.

Divers : tarifs de facturation de la prestation cantine scolaire de l'Iliade Habitat Jeunes.

Le conseil municipal est avisé de l'augmentation du tarif à l'unité de 4,26 euros TTC.